

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Contribution financière à l'association groupe Job'Agglo pour Job'chantiers en réponse à l'appel à projet « promotion de la mobilité douce-chantier d'insertion »

Annexe(s) :Projet de convention d'objectifs Job'Chantiers

Date de convocation : 12 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Philippe LAVILLE

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine	DUBOST Philippe	MONTMORY Dominique
AIGOUY Thierry	DUTHEIL Nathalie	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELISSIER Patrick
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PELLEGRINELLI Christophe
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PETELH Sandra
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PILLON Stéphane
	GONTHIER Emmanuel	
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	PRUNIER Jean-Pierre
BESSON Jean-Louis	GUILLAUME Julien	PUECH David
BCEUF Nicole	HERBST Nadine	RAVEL Pierre
BOISTARD Philippe	HOSMALIN Marc	RKINA Mohammed
BOURG François	JAFFEUX Ophélie	GOMEZ Jean-Marc (S)
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	ROCHETTE Christophe
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	ROUX Bernard
BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick	RYCKEBOER Christian
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SABATIER Gilles
CHABRILLAT Frédéric	LAMOUREUX Jean-François	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLET Vincent	LAVILLE Philippe	SAUX Marie-Pierre
SERMAGE André (S)	LEGENDRE Denis	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	BEAU-MALLET Catherine (S)	SUTY Lionel
COLLET Jean-Pierre	LEROY Véronique	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LIGNIERE Frédéric	THALAUD François
CORREIA Emmanuel	LIVET Bertrand	THERME Jacques
COSTE Yves	MAHINC Didier	THEVENET Emilie
COSTON David	MALORON Annie	TINET Georges
COSTON Marie	MARIANY Marie-Line	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MASSARDIER Marie-Laure	TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MEALLET Roger-Jean	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MERLEN Bernard	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	METEIGNIER Stéphane	VEZON Christophe
DESIGNES Jean		WALTER Christian
DRUELLE Jean-Claude		ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine); ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure; DESCOUTEIX-GENIIEFR Juliette à COSTON David; DUBESSY Florence à COSTON Marie; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; GAUDRIAULT Damien; GREGOIRE Nathalie; PRADIER Laurent;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Dans le cadre de l'exécution de son Projet d'Insertion Social et Professionnel (PISP), l'Agglo Pays d'Issoire a relancé un appel à projet afin de compléter l'offre d'ateliers chantier d'insertion qu'elle porte dans le domaine d'activité de la mobilité douce.

Suite à cet appel à projet, l'association Groupe Job'agglo, avec Job'chantiers et dans le cadre de l'atelier chantier insertion « la roue tourne », a renouvelé sa candidature pour l'année 2021. L'Agglo Pays d'Issoire n'a pas reçu d'autres candidatures.

La proposition de l'association groupe Job'agglo pour Job'chantiers répond aux enjeux spécifiés dans l'appel à projet :

- L'atelier chantier d'insertion a pour support d'activité la mobilité douce ;
- L'atelier chantier d'insertion devra permettre aux salariés en CDDI d'accéder à une sortie dynamique en leur permettant :
 - o de travailler sur leur propre mobilité ;
 - o de sensibiliser les acteurs et les habitants du territoire à la mobilité douce ;
 - o de développer des compétences techniques ;
- L'atelier chantier d'insertion a l'agrément du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) en date du 12 décembre 2019 et pour une durée de 3 ans.

Le chantier d'insertion Job'chantiers a pour objet de faciliter le retour à l'emploi de publics qui en sont éloignés par une mise en situation professionnelle associée à un encadrement et à un accompagnement socio-professionnel.

Un projet de convention d'objectifs définissant les engagements réciproques des parties afin d'établir les obligations liées à ce cofinancement, notamment en termes d'objectifs, de collaboration active au projet PISP et de communication, est joint en annexe.

La contribution financière de la communauté d'agglomération est d'un montant maximum de 35 000,00€ sur un projet d'un cout total de 280 846,29€. Il est précisé que 75 % du montant de la participation, soit 26 250,00 €, sera versée à compter de la conclusion de la convention, et le solde de la subvention sera versé au regard de la réalisation du projet et selon les modalités fixées par la convention.

Cout total du projet	280 846,29 €
Montant des crédits disponibles	35 000,00 €
Dépense à engager	35 000,00 €
Solde disponible après engagement	0 €

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, notamment l'article 6 ;
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 (créé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) et 10 ;
VU l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1, 10 ;
VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment l'article 1^{er} ;
VU le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 relatif aux obligations de publicité des comptes annuels des associations et fondations ;
VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention ;
VU l'arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels ;
VU la circulaire du 29 septembre 2019 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;
VU la délibération n° 2019/04/10 d'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2019 relative à la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles ;
VU la délibération n° 2019/05/17 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2019 validant le Projet d'insertion sociale et professionnelle de l'Agglo Pays d'Issoire et de ses nouvelles orientations pour la période 2020-2023, ainsi que l'ouverture d'un appel à projet pour la mise en œuvre d'un atelier chantier d'insertion sur le thème de la mobilité ;
VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU l'avis de la commission insertion-FJT en date du 9 décembre 2020 ;
VU l'avis du bureau en date du 4 janvier 2021 ;
VU le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;
CONSIDÉRANT l'appel à projet « promotion de la mobilité douce-chantier d'insertion » de l'Agglo Pays d'Issoire lancé le 4 novembre 2020 afin de compléter l'offre d'atelier chantier d'insertion ;
CONSIDÉRANT l'unique réponse de l'association Groupe Job'agglo pour Job'chantiers le 12 novembre 2020 ;
CONSIDÉRANT que celle-ci répond aux critères et objectifs visés tels qu'énoncés dans l'appel à projet ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider l'attribution du projet « promotion de la mobilité douce-chantier d'insertion » à l'association Groupe Job Agglo pour l'atelier chantier insertion « la roue tourne », aux conditions figurant dans la convention d'objectifs ci-annexée ;
- De valider la demande de co-financement 2021 de l'atelier chantier d'insertion mobilité douce par l'association Job'agglo pour un montant maximum de 35 000,00 € avec un versement de 26 250,00 € à la conclusion de la convention, soit 75 % du montant de participation accordée, et le versement du solde au regard de la réalisation du projet et selon les modalités fixées par la convention ;
- D'autoriser Monsieur le président à signer la convention d'objectifs avec l'association Job'agglo, telle qu'elle figure en annexe ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23 / 02 / 2021